

3 ans après l'incendie de Rouen, la mobilisation des entreprises de la Chimie en faveur de la sécurité continue

Les entreprises de la Chimie poursuivent leur engagement pour renforcer la sécurité des stockages des sites industriels et les entrepôts. De nouveaux outils opérationnels, développés avec le soutien du Ministère de la transition écologique, sont à leur disposition pour les aider à mettre en place la nouvelle réglementation.

--

Après l'incendie du 26 septembre 2019 à Rouen, les industriels de la Chimie s'étaient engagés à tirer tous les enseignements de cet accident avec un double objectif : réduire le risque des incendies de grande ampleur et en limiter l'impact.

Depuis trois ans, le secteur s'est mobilisé aux côtés de l'administration, des élus locaux et nationaux, ainsi que des partenaires sous-traitants. Le Gouvernement a acté la mise en œuvre d'un plan d'action dédié. Neuf textes réglementaires ont été publiés depuis le 26 septembre 2020 pour prendre en compte les éléments de retour d'expérience de cet incendie de grande ampleur et les recommandations de l'Etat. En parallèle, des engagements volontaires ont été pris avec les sous-traitants de la logistique pour développer les meilleures pratiques en matière de stockage et de logistique des matières inflammables ou combustibles.

Les industriels de la Chimie ont annoncé qu'ils investiraient 450 millions d'euros pour déployer cette réglementation qui correspond à un grand plan de modernisation des entrepôts et des sites de stockage. Pour accompagner les entreprises, des outils ont été réalisés par le GICPER* sous l'égide de France Chimie et avec le soutien du ministère en charge de la transition écologique.

Au total, ce sont **14 vidéos tutoriels et plusieurs outils en ligne** qui sont disponibles en libre accès sur la page « [Nouvelle réglementation Seveso, Entrepôts ou Liquides inflammables](#) » du site de France Chimie. Ils clarifient les nouvelles exigences qui s'imposent aux **sites Seveso**, aux **entrepôts de matières combustibles** soumis à la rubrique Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) 1510 et aux stockages **de liquides inflammables** soumis au régime de l'autorisation. En complément, des outils en ligne ont été développés pour aider les installations à disposer d'un **état à jour et facilement accessible des matières stockées et à mettre à jour leurs plans d'opération interne** en y intégrant les actions de remise en état et nettoyage de l'environnement après un accident majeur.

Ces outils sont régulièrement mis à jour et complétés. Les vidéos de tutoriel ont déjà été visionnées plus de 4 000 fois et d'autres seront mises en ligne prochainement.



* Le GICPER (Groupement des Industries Chimiques pour les Etudes et la Recherche) est un organisme de formation affilié à France Chimie.

À PROPOS DE FRANCE CHIMIE est l'organisation professionnelle qui représente les entreprises de la Chimie en France. Elle promeut en France une Chimie responsable et créatrice de solutions. Avec près de 4 000 entreprises en France et 220 000 salariés dans la branche, la Chimie fournit les substances et matériaux indispensables à l'ensemble des secteurs de l'économie.

francechimie.fr / @FranceChimie | #GrâceàlaChimie

CONTACT PRESSE

France Chimie : Guillaume Croullebois 01 46 53 11 65 gcroullebois@francechimie.fr